

LICENCE « DOCUMENTATION »

La licence *Documentation* offre une formation universitaire orientée vers les métiers du livre (édition, librairie, bibliothèques) et du document (archives, documentation audiovisuelle, iconographie, médiathèques).

Cette licence permet aux étudiants, par une spécialisation progressive, d'acquérir :

- la culture générale nécessaire à la pratique professionnelle apportée par la discipline associée,
- un socle de connaissances et de compétences techniques communes aux métiers du livre et du document apportées par les unités d'enseignement (UE) communes,
- des savoirs, savoir-faire et savoir-être professionnels spécifiques dans une spécialité laissée au choix des étudiants.

ORGANISATION

La licence *Documentation* repose sur des enseignements théoriques et pratiques assurés par des universitaires et des intervenants professionnels. Des rencontres, des visites et des travaux pratiques sur site au cours des deux premières années et un stage d'application obligatoire en troisième année permettent une découverte approfondie du terrain professionnel.

Le parcours proposé est un parcours discipline principale Documentation / discipline associée (Histoire, Histoire de l'art, Lettres modernes, Lettres classiques, Anthropologie ou Vers le professorat des écoles).

La spécialisation professionnelle est introduite à partir de la deuxième année, avec le choix d'une de ces 5 spécialités :

- Archives
- Bibliothèque
- Image
- Patrimoine des bibliothèques
- Documentation musicale

PROGRAMME

Licence 1

- UE 101, 102, 105, 107, 201, 202 et 205 (264H – 31 ECTS) | **ENSEIGNEMENTS COMMUNS :**
documentation, méthodologie du travail universitaire, accompagnement du projet professionnel.
- UE 103, 104, 106, 203, 204 et 206 (192H – 29 ECTS) | **DISCIPLINE ASSOCIÉE ET LANGUE.**

Licence 2

- UE 301, 302, 305, 401 et 405 (240H – 27 ECTS) | **ENSEIGNEMENTS COMMUNS :**
documentation, informatique documentaire, expression orale et écrite, droit.
- UE 402 (52H – 7 ECTS) | **ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALISATION :** au choix (voir fiche spécifique).
- UE 304, 306, 307, 404, 406 et 407 (192H – 26 ECTS) | **DISCIPLINE ASSOCIÉE LANGUE ET C2I.**

Licence 3

- UE 501, 601 et 605 (120H – 15 ECTS) | **ENSEIGNEMENTS COMMUNS :**
techniques documentaires, droit, informatique documentaire, expression orale et écrite.
- UE 502, 503, 505, 602 et 603 (240H – 27 ECTS) | **ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALISATION :**
au choix (voir fiche spécifique).
- UE 504, 506, 604 et 606 (144H – 18 ECTS) | **DISCIPLINE ASSOCIÉE ET LANGUE.**

POURSUITE D'ÉTUDES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Les cinq spécialités (*Archives, Bibliothèque, Image, Patrimoine des bibliothèques, Documentation musicale*) permettent aux étudiants d'envisager une insertion professionnelle dès l'obtention de la licence 3 ou une poursuite des études en master 1 *Information-documentation* du département Documentation, Archives, Médiathèque et Édition.

La licence 2 donne également accès aux licences professionnelles *Édition et Librairie* du département Documentation, Archives, Médiathèque et Édition.

Les principaux débouchés se situent aussi bien dans le secteur public que privé. Ils concernent les domaines des archives, des bibliothèques, des médiathèques, des photothèques, des musicothèques, de l'iconographie et de la documentation.

ADMISSION

La licence *Documentation* est ouverte à tout étudiant titulaire d'un baccalauréat ou d'une équivalence du baccalauréat.

Une admission est également possible en licence 2 (et licence 3) pour les étudiants ayant validé une licence 1 (ou 2) *Information* ou un diplôme équivalent en sciences de l'information et de la communication.

OÙ NOUS TROUVER

**Département Documentation, Archives,
Médiathèque et Édition (DDAME)**

Université Toulouse - Jean Jaurès

5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

Bâtiment Olympe de Gouges

05 61 50 41 90 — dam@univ-tlse2.fr

<http://dam.univ-tlse2.fr>